

GANTS CUIR CRYO T10 (LA PAIRE)

Gant de protection contre les risques mécaniques et thermiques

G-103806

Description

Le cuir hydrofuge garantit une bonne protection contre les éclaboussures. Ruban auto agrippant sur le bas du gant pour une mise en place et un ajustement facile. Possède des inserts en polyesters aluminisés pour une bonne protection thermique.

Propriétés

- Gant de protection contre les risques mécaniques et thermiques (jusqu'à -30°C) pour une protection contre le froid convectif et le froid de contact.
- Utilisable en milieu humide, pour la manipulation de gaz liquides, manipulations froides pour traitement thermique en mécanique, sans danger de risques chimiques, électriques ou de micro organismes.
- Qualité supérieure : durée de vie accrue, confort au porté et souplesse.
- Le cuir hydrofuge garantit une bonne protection contre les éclaboussures.
- Ruban auto-agrippant sur le bas du gant pour une mise en place et un ajustement facile.
- Possède des inserts en polyesters aluminisés pour une bonne protection thermique.
- Longue manchette en croûte de bovin. Doublure main et manchette synthétique.
- Testé à l'azote liquide selon la méthode MR019. Travail en toutes sécurités jusqu'à -196°C (quelques secondes).

Caractéristiques

- Type de gant : longue manchette.
- Revêtement : cuir pleine fleur de bovin.
- Couture fil Kevlar®.
- Couleur : jaune paille.
- Longueur totale : 40cm. Manchette : 20cm.
- Epaisseur : entre 1,1 et 1,3cm.
- Conformes à la Directive 89/686/CEE (Équipements de protection individuelle).
- Conforme aux normes : - EN 420 (exigences générales pour les gants de protection).
- EN 388 (risques mécaniques) : 2222
- Abrasion : 2
- Coupure : 2
- Déchirure : 2
- Perforation : 2
- EN 511 (gants contre le risque par le Froid).
- Résistance au froid convectif : 2
- Résistance au froid de contact : 3
- Taille : 10.

Recommandations

- Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les propriétés (ci-dessus).
- Veiller à l'intégrité de vos gants avant et pendant l'utilisation, les remplacer si nécessaire.
- Stocker au frais, au sec, à l'abri du gel et de la lumière dans leurs emballages d'origine.
- Il est de la responsabilité du chef d'établissement de s'assurer de l'adéquation de l'Équipement de Protection Individuel avec l'opération à effectuer.

